



en partenariat avec



RÈGLEMENT DU TRAIL DE BOUZEY du 27 septembre 2025

Le TRAIL DE BOUZEY est organisé par la Communauté d'Agglomération d'Épinal sur les installations de la Base de loisirs Roland Naudin et le site de Bouzey en partenariat avec le club FFA ESTHAON Athlétisme.

Le présent règlement s'applique à toutes les épreuves du trail de Bouzey.

C'est une course nature en semi-autonomie, ouverte aux licenciés et non licenciés de toutes nationalités, dont l'âge correspond aux critères : catégories/distances de la FFA

Inscriptions :

Ouverture des inscriptions août 2025.

Les inscriptions se feront par le site internet (<https://courirvosges.com/trailbouzey2025>) avec paiement sécurisé par carte bancaire, ou par courrier à l'adresse suivante : Trail de Bouzey - Communauté d'Agglomération d'Épinal. 1 Avenue Dutac - 88000 Epinal (chèque à l'ordre de VCAP)

- Courses enfants non chronométrées (éveil athlétique, poussins, benjamins, minimes) : inscriptions gratuites
- Courses chronométrées : inscriptions payantes et limitées
- Animation : Marche non chronométrée pour adultes et enfants de plus de 8 ans accompagnés par un parent : inscriptions payantes et limitées

Au maximum 250 concurrents pour le 9 km Trail Court : inscription 9€ (7 € jusqu'au 13 septembre)

Au maximum 150 concurrents pour le 18,2 km Trail Semi-nocturne solo ou relais : inscription 18€ (14€ jusqu'au 13 septembre) en solo et 2 x 9€ (7 € jusqu'au 13 septembre) en relais.

Au maximum 100 concurrents pour le 30 km Trail Long : inscription 30€ (25€ jusqu'au 13 septembre)

NB : Inscription sur place dans la limite des places disponibles : + 3€

Au maximum 100 marcheurs pour la marche de 10 km : inscription 5€ (3€ jusqu'au 13 septembre) (inscription sur place dans la limite des places disponibles.) Horaire de départ : de 9h à 12h30.

Les inscriptions sur internet seront clôturées le vendredi 26 septembre 2025 à midi, dans la limite des places disponibles. Les inscriptions par courrier seront clôturées le mercredi 24 septembre 2025 à midi, dans la limite des places disponibles.

En s'inscrivant, chaque coureur prend personnellement les engagements suivants :

Je déclare avoir réellement pris connaissance du règlement et de l'éthique de la course et marche.

Je comprends et j'approuve les conditions de participation figurant dans le présent règlement.

Je m'engage à respecter le règlement en tous points.

Je déclare m'être renseigné sur les contre-indications médicales qui pourraient me concerner et, en conséquence, décharge l'organisation de tout problème médical pouvant survenir pendant l'épreuve du fait d'une négligence de ma part. Attention : pour obtenir votre dossard, vous devrez fournir : (voir paragraphe ci-dessous).

Conditions de licence et santé des pratiquants

Personnes mineures

La participation des mineurs à une compétition est soumise :

- **Soit à la présentation** à l'Organisateur d'une licence Athlé Compétition Athlé Entreprise *, Athlé Running délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte) ne sont pas acceptées.

(Voir la page d'inscription sur le site : <https://www.courirvosges.com/trailbouzey2025>, afin de consulter les conditions de participation)

* Nota : Conformément aux Règlements Généraux de la FFA (Article 2.5 Sport entreprise), la licence Athlé entreprise est délivrée par un club rattaché à une entreprise, aux salariés et retraités, à leur conjoint et enfant.

- **Soit à la signature** par les personnes exerçant l'autorité parentale sur le mineur d'une attestation confirmant que chacune des rubriques du questionnaire relatif à son état de santé (et dont le contenu est précisé par arrêté conjoint du ministre chargé de la santé et du ministre chargé des Sports) donne lieu à une réponse négative. A défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la discipline concernée datant de moins de six mois

Personnes majeures

Pour les personnes majeures, leur participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire à l'organisateur soit :

- **D'une licence** Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé et Encadrement) ne sont pas ACCEPTÉES.

- **D'une attestation** (papier, électronique ou de type QR Code) indiquant que la personne a réalisé le Parcours de Prévention Santé (ou « PPS ») mis en place par la FFA via sa plateforme dédiée. Pour être valable, le PPS doit avoir été effectué au maximum trois mois avant la date de la manifestation à laquelle la personne souhaite s'inscrire.

Les étrangers, doivent également établir un PPS pour leur participation

Voir la page d'inscription sur le site : <https://www.courirvosges.com/trailbouzey2025>, afin de consulter les conditions de participation, et accéder directement au site qui délivre le PPS (gratuit).

Courses non chronométrées :

Les Eveil- Athlés filles et garçons nés entre 2017 à 2019 peuvent participer uniquement à la course de 700 m

Les Poussins filles et garçons nés en 2015 et 2016 peuvent participer uniquement à la course de 1500 m

Les Benjamins filles et garçons nés en 2013 et 2014 peuvent participer uniquement à la course de 1500 m X 2 tours

Les Minimes filles et garçons nés en 2011 et 2012 peuvent participer uniquement à la course de 1500 m X 3 tours

Courses chronométrées :

Les Cadets nés en 2009 et 2010 peuvent participer uniquement au 9 km et en relais sur le 18,2 km

Les Juniors nés en 2007 et 2008 peuvent participer aux courses de 9 km et 18,2 km

Les Espoirs, seniors, masters nés en 2006 et avant peuvent participer aux 3 courses : 9 km – 18.2 km – 30 km

NB : les Canicross ne sont pas acceptés (sur toutes les courses).

Droits d'engagement :

Tout engagement est personnel, ferme et définitif, et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit, sauf :

- Accident et maladie justifiés par un certificat médical de non aptitude/ décès.

- Contraintes professionnelles.
- Grève de transport en commun.

Pour obtenir un remboursement, un justificatif (décès, travail, grève) ou un certificat (maladie, accident) sera à transmettre à l'adresse suivante : Communauté d'Agglomération d'Épinal, 1 avenue Dutac. 88000 EPINAL

Retrait de dossard :

Attention - le dossard sera remis aux coureurs :

Si le dossier est complet suite à l'inscription sur le site <https://www.courirvosges.com/trailbouzey2025> (consulter la liste des engagements pour vérifier la validité de l'inscription). Aucun dossard ne peut être remis si le justificatif demandé n'a pas été transmis lors de l'inscription. (Pour les athlètes mineurs ou majeurs) voir le paragraphe : [\(CONDITIONS DE LICENCE ET SANTE DES PRATIQUANTS\)](#).

Le retrait des dossards se fera à la Base de Loisirs Roland Naudin à Bouzey aux horaires indiqués :

Samedi 27 septembre à partir de 10H30 pour toutes les courses et jusqu'à ½ heure avant la course

Parcours Trails

Il s'agit d'une course nature à pied en semi-autonomie. Trois parcours Trail : tracés aux alentours du Lac de Bouzey.

Courses jeunes : parcours tracés aux abords du Lac de Bouzey.

Marche : Tracé aux alentours du Lac de Bouzey.

Tous les départs et arrivées se feront à la plage Base Roland Naudin à 200 m de la Base Roland Naudin. Les arrivées des courses jeunes se feront également aux abords du lac de Bouzey.

Les départs et arrivées des Trails 9 km, 18,2 km, 30 km, course jeunes, marche se feront Plage de la Base Roland Naudin.

Courses E-Trail - Eveil athlé sur une boucle de 700 m aux abords du Lac de Bouzey

Courses Mini- Trail, poussins, benjamins, minimes sur une boucle de 1500 m aux abords du Lac de Bouzey

Trail court de 9 km avec 100 m de dénivelé positif

Trail semi. Nocturne de 18,2 km avec 300 m de dénivelé positif

Trail long : 30 km avec 500 m de dénivelé positif

Marche : 9 km avec 100 m dénivelé positif

Relais sur le Trail semi-nocturne :

Le relais se fera, à proximité du camping à la ferme, par échange du dossard du premier coureur au second coureur.

Lors du retrait du dossard, une feuille de consignes vous sera remise pour vous rendre à la zone relais et revenir à l'arrivée. Adresse zone relais : à proximité de l'adresse : 1634 route de Bouzey, 88390 RENAUVOID.

Adresse ligne départ /arrivée :

Plage Base de Loisirs Roland Naudin, 88390 CHAUMOUSEY

Horaires du samedi 27 septembre 2025

E-Trail : Course éveil athlé sur 700m : départ à 16h00

Mini- Trail : Courses poussins, benjamins et minimes départ à 16h30 sur la ou les boucle(s) de 1500 m

Marche : départ de 9 h à 12h

Trail long : 30 km : départ 13h00 / arrivée estimée du premier 15h15

Trail court : 9 km : départ à 18h00 / arrivée estimée du premier 18h38

Trail semi -nocturne : 18,2 km Solo ou Relais : départ à 19h/ arrivée estimée du premier 20h15

Ravitaillements :

Au niveau du Camping à la ferme 1634 route de Bouzey, 88390 Renauvoid pour les 3 courses : 9 km, 18.2 km, 30 km

Au niveau de la Route de Renauvoid pour 2 courses : 18,2 km, 30 km

18,2 km et 30 km : ravitaillement route de Renauvoid (eau, fruits, autres produits locaux ...)

9 km, 18,2 km, 30 km : ravitaillement Route du rivage (eau, fruits, autres produits locaux ...)

30 km : ravitaillement Val d'Olima (eau, fruits, autres produits locaux ...)

9 km, 18,2 km, 30 km, Marche : ravitaillement à l'arrivée (eau, fruits, autres produits locaux...)

Seuls les participants porteurs d'un dossard visible ou d'un bracelet dûment contrôlé ont accès aux postes de ravitaillement. Ravitaillement léger : eau plate, aliments sucrés et salés

Ravitaillement arrivée : ravitaillement (idem ci-dessus)

Tout coureur vu en train de jeter ses déchets sur le parcours sera disqualifié.

Veillez-vous munir d'un contenant personnel, car aucun gobelet n'est disponible sur les ravitaillements.

Des poubelles sont disposées en grand nombre sur chaque poste de ravitaillement et doivent impérativement être utilisées. L'assistance individuelle est uniquement autorisée 20 mètres avant et 20 mètres après les ravitaillements. En dehors de ces zones, elle est interdite, de même que l'accompagnement en course.

Balisage :

Le balisage se fera avec de la signalétique en hauteur, jalons, stickers fluos (pour le semi-nocturne) et par un marquage au sol aux intersections et aux changements de direction.

La distance maximale entre deux balisages sera de 100m. Au-delà de cette distance, si aucun repère n'est en vue, faire demi-tour.

Circulation :

Les coureurs doivent respecter le code rural et le code de la route en tant que piétons sur les parcours empruntant des parties de route communale ou coupant celle-ci.

Matériel conseillé :

Les épreuves du Trail de Bouzey sont de courses ou de marche qui se déroulent en semi-autonomie. La semi-autonomie est définie comme étant la capacité à être autonome entre deux points de ravitaillements, aussi bien sur le plan alimentaire que de celui de l'équipement vestimentaire et de sécurité, permettant notamment de s'adapter aux problèmes rencontrés ou prévisibles (mauvais temps, problèmes physiques, blessures...).

Équipement

L'équipement requis est conforme aux règles administratives et techniques spécifiques aux Trails éditées par la FFA.

Matériel obligatoire :

Lampe frontale pour le Trail de Bouzey semi-nocturne (départ 19h)

Matériel recommandé :

Téléphone portable, avec N° pré enregistré

Organisation : 06 06 50 32 43 ou 06 76 28 26 30 ou 06 80 32 71 99

- Réserve d'eau de 0,50 litre minimum
- Veste imperméable coupe-vent en cas de mauvais temps - Sifflet

- Les bâtons sont autorisés sur le Trail de Bouzey. Si vous choisissez de prendre des bâtons, c'est pour toute la course.
- Il est interdit de partir sans bâtons et d'en récupérer en cours de route.

En cas d'impossibilité de joindre le PC course, vous pouvez appeler directement les organismes (plus particulièrement si vous vous trouvez dans une zone « de secours urgences seulement ») : 112

Abandons :

En cas d'abandon, le concurrent doit obligatoirement prévenir et rendre son dossard :

- Au responsable du poste de ravitaillement
- Au sas de chronométrage à l'arrivée
- Par téléphone ajouter les numéros de l'organisation : 06 06 50 32 43 ou 06 76 28 26 30 ou 06 80 32 71 99

Le concurrent ne sera plus considéré comme un participant du Trail de Bouzey, il ne sera donc plus sous la responsabilité de l'organisateur. À lui de rejoindre l'arrivée par ses propres moyens.

Résultats, récompenses :

Les podiums pour les courses E - Trail et Mini -Trail, éveil athlé, poussins, benjamins, minimes se font sur la ligne d'arrivée à la fin. Les 3 premiers filles et garçons recevront une récompense.

Tous les enfants recevront une médaille

Remises des autres trophées : présence obligatoire

La remise des trophées à partir de 18h30 pour le Trail long de 30 km

La remise des trophées à partir de 20h pour le Trail Court 9 km.

Les remises des trophées à partir de 22H pour le Trail semi. Nocturne solo et relais de 18,2km.

Pour le Trail court 9 km

- Les 3 premiers hommes et femmes au scratch seront récompensés par un trophée

- Trophée au premier homme et femme des catégories mentionnées ci-dessous :

7 catégories : Cadet (2010-2009), Junior (2008-2007), Espoir (2006-2004) – Senior (2003-1992), Master 0 -1 (1991-1982), Master 2-3 (1981 à 1972) et Master 4 et plus (1971 à plus) pas de cumul de trophée

Pour le Trail Semi-nocturne de 18,2 Km en relais : Trophée à la première équipe masculine, féminine et mixte

Pour le Trail Semi-nocturne 18,2 Km en solo :

- Les 3 premiers hommes et femmes au scratch seront récompensés par un trophée

- Récompense (trophée) au premier homme et femme des catégories mentionnées ci-dessous :

6 catégories : Junior (2008-2007), Espoir (2006 à 2004), Senior (2003-1992), Master 0 -1 (1991-1982), Master 2-3 (1981 à 1972) et Master 4 et plus (1971 à plus) NB : pas de cumul de trophées.

Pour le Trail long 30 km :

- Les 3 premiers hommes et femmes au scratch seront récompensés par un trophée

- Récompense (trophée) au premier homme et femme des catégories mentionnées ci-dessous.

Espoir (2006 à 2004), Senior (2003-1992), Master 0 -1 (1991-1982), Master 2-3 (1981 à 1972) et Master 4 et plus (1971 à plus) NB : pas de cumul de trophées.

Les classements seront consultables sur les sites internet suivants, le lendemain au plus tard, sur le site du club (esthaon.athle.com) - sur <https://www.courirvosges.com/trailbouzey2025> dans un délai de 7 jours et sur le site de l'organisateur de l'épreuve (agglo-epinal.fr)

Assurance :

Responsabilité civile : L'organisateur souscrit une assurance responsabilité civile pour la durée de l'épreuve. Cette assurance responsabilité civile garantie les conséquences pécuniaires de sa responsabilité, de celle de ses préposés et des participants.

Individuelle accident : Chaque concurrent doit obligatoirement être en possession d'une assurance individuelle. La participation aux courses Trail de Bouzey se fera sous l'entière responsabilité des coureurs, avec renonciation à tout recours envers les organisateurs quel que soit le dommage subit ou occasionné. Les concurrents renoncent expressément à faire valoir des droits à l'égard des organisateurs.

Jury :

Un Jury Officiel sera désigné. Son pouvoir de décision est sans appel. Le président du jury est le directeur de course, c'est lui qui prendra la décision définitive suite à la concertation.

Droit d'image :

Chaque participant autorise expressément les organisateurs du Trail de Bouzey ainsi que leurs ayants droit tels que les partenaires et médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation au Trail de Bouzey , sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Loi informatique et liberté :

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles le concernant.

Conditions de participation :

La participation aux courses du Trail de Bouzey se fera sous l'entière responsabilité des coureurs, et non envers les organisateurs quel que soit le dommage avec renonciation à tout recours subit ou occasionné. Les concurrents renoncent expressément à faire valoir des droits à l'égard des organisateurs. Les concurrents s'engagent à n'exercer aucune poursuite envers les organisateurs et pour tout incident pouvant résulter de leur participation à cette manifestation.

Tout engagement est ferme et définitif, il implique l'acceptation complète du règlement.

Actions de prévention en matière de santé contre le dopage :

Actions de prévention en matière de santé contre le dopage : L'organisateur attire l'attention des participants sur le respect des règles d'intégrité sportive et d'éthique sportive, tout particulièrement relatives à la lutte contre le dopage.

Pénalisation - Disqualification :

Des commissaires de course présents sur le parcours, et les chefs de poste des différents points de contrôle et de ravitaillement sont habilités à faire respecter le règlement et à appliquer immédiatement (*) une pénalité en cas de non-respect, selon le texte suivant :

Manquement au règlement, pénalisation (*disqualification)

Jet de détritus (acte volontaire) par un concurrent ou un membre de son entourage : pénalités de temps de 10 minutes non-respect des personnes (organisation ou coureurs) : disqualification immédiate

Non-assistance à une personne en difficulté : disqualification immédiate Dossard non visible : Pénalités de temps de 10 mn

Refus d'obtempérer à un ordre de la direction de la course, d'un commissaire de course, d'un médecin ou d'un secouriste : disqualification immédiate

Tout autre manquement au règlement fera l'objet d'une sanction décidée par le jury de course.

Modification du règlement :

Ce présent règlement pourra être modifié à tout moment et sans préavis par l'équipe d'organisation jusqu'au jour de la course. Toute nouvelle version du règlement sera mise en ligne sur le site de l'épreuve.

Modification, annulation :

L'organisation se réserve le droit de reporter ou d'annuler la manifestation en cas de force majeure (intempéries...)

Si l'épreuve devait être annulée pour cas de force majeure ou pour un motif indépendant de la volonté de l'organisation, aucun remboursement des frais d'inscription ne pourrait être effectué et aucune indemnité perçue. L'organisation se réserve également le droit d'annuler l'épreuve pour toutes raisons financières ou autres mettant en péril son existence.

Fait à Epinal, le 28 juillet 2025. Sous réserve de modification. Selon la réglementation Running éditée.

Respect du milieu :

Sensibiliser : Messages à tous les participants sur la richesse du parcours (faune, flore, espace protégé...) mais aussi sur la fragilité du milieu naturel et la nécessité parfois de le protéger. Existence de panneaux informatifs permanents sur le parcours sentier aménagé sur la faune - flore et patrimoine.

Respecter le milieu naturel traversé : Utilisation des chemins et sentiers existants et incitation à ne pas couper pour ne pas engendrer des phénomènes d'érosion ou de sur fréquentation.

Un balisage responsable : Signalétique fluo réutilisable .

Aménagement du parcours en positionnant des poubelles tri de déchets après les ravitaillements.

Proposer une consommation raisonnée et raisonnable : Utilisation de produits éco-responsables et les moins emballés (lots, consommables, gros contenants) Produits de qualité issus des producteurs locaux " La Revoyotte ".

Faciliter le tri des déchets avec la mise en place de poubelles de tri et de containers à compost.

Informé communiquer par le biais de communications " propres " : Sur les sites courirvosges et Communauté d'Agglomération d'Épinal. Utilisation de dossards réutilisables avec puce électronique intégrée (source d'économie de matière). Moins d'affiche papier et flyers.

Inciter aux déplacements doux : Donner l'exemple et utiliser les VTT (à assistance électrique) pour les ouvriers et suiveurs. Inciter au covoiturage

Nous voulons sensibiliser les participants, les bénévoles, les partenaires, le public à l'engagement des organisateurs en termes de développement durable pour que ces actions prennent de l'ampleur et deviennent un réflexe.